



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARCHE Séverine, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absentes : Mme LE NEEL Shirley

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. BALDY Patrick

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

N° 2024/07

Objet : Attribution des subventions aux associations 2024

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 ;

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et d'accompagner les associations dans leurs missions d'intérêt général sur le territoire communal ;

VU les propositions d'attributions de subventions communales aux associations suivantes :

SUBVENTIONS COMMUNALES	
ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION EN EUROS
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS- POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY- LE-VICOMTE (ASFV)	13 000 €
FIL D'ARGENT	200 €
ILE AUX ENFANTS	500 €
LA BOULE FONTENOISE	1 600 €
LA MAHENO COMPAGNIE	300 €
LES BISCOTTOS	950 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE « LE SAUSSAY » À BALLANCOURT	250 €
AUTOUR DE SAINT REMI	2 700 €
CLUB FERROVIAIRE DE FONTENAY	500 €
KRISAOR	1 000 €
TOTAL	21 800 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 16 voix Pour, Monsieur BALDY ne prend pas part au vote

DÉCIDE d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus pour l'année 2024.

DIT que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande.

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au versement de ces subventions sur l'exercice 2024.

DIT que la dépense afférente sera imputée sur le chapitre 65 du budget de fonctionnement 2024.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 28 mars 2024



Pour extrait conforme

**Le Maire,
Valérie MICK RIVES**